

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° I-31

présenté par

M. Hetzel, Mme Porte, Mme Levy, M. Thiériot, M. Reda, M. Sermier, M. Menuel, M. Bazin,
M. Cattin, M. Ferrara, M. Reiss et M. Rémi Delatte

ARTICLE 24

Supprimer l'alinéa 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alinéa 11 de l'article 24 prévoit une nouvelle diminution de ressources affectées aux CCI, pour un montant de 100 millions d'euros.

Alors que la crise de la Covid conduit les CCI à être au cœur du dispositif d'aides pour les entreprises, cette baisse est préjudiciable dans le maillage territorial.